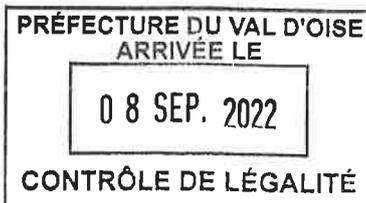


REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Val d'Oise  
Commune de Méry-sur-Oise



**DECISION DU MAIRE N°2022/170**  
(Prise en vertu de la délégation du conseil Municipal)

OBJET : Formation Habilitation électrique : NFC 18\_510 : B1V B2V BR BC H0

Le Maire de la Ville de Méry-sur-Oise,

Agissant par délégation du Conseil Municipal n°2020/049 du 11 juin 2020,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** : La convention de formation professionnelle du centre de formation ECN – Sécurité au travail CACES situé au 17 avenue Louis de Broglie ZI du Vert Galant 95310 SAINT OUEN L'AUMONE.

**DECIDE**

Article 1 : La formation Habilitation électrique : NFC 18\_510 : B1V B2V BR BC H0 pour le responsable évènementiel des services techniques qui se déroulera les 3-4 et 5 octobre 2022. Celle-ci est organisée par le centre de formation ECN – Sécurité au travail CACES situé au 17 avenue Louis de Broglie ZI du Vert Galant 95310 SAINT OUEN L'AUMONE.

Article 2 : La participation de la collectivité aux frais des prestations est de 669.60 € TTC.

Article 3 : Copie de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Val d'Oise,
- Madame la Trésorière de l'Isle Adam,
- CNFPT de Guyancourt,

Monsieur le Maire est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée et transmise en la forme légale.

Fait à Méry-sur-Oise,

Le 31 Août 2022

Le Maire



Pierre-Edouard EON  
Vice-président du conseil départemental  
Du Val d'Oise

Certifiée exécutoire compte tenu  
de la transmission en Préfecture le 8/9/22  
et de la publication le 8/9/22  
A Méry sur Oise, le 12/9/2022

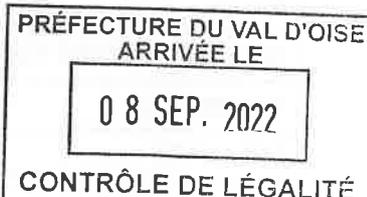
Pour le Maire et par délégation,  
Thierry LAMBART

Directeur Général des Services

# CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE

**Centre de formation ECN**  
Représentée par : M. MAY  
N° d'enregistrement en préfecture :  
11950290695

**VILLE DE MERY SUR OISE**  
14 avenue Marcel Perrin  
95540 MERY SUR OISE  
FRANCE



Convention : **CO-P-2022-08-26-0414**

Commande :

Est conclue la convention suivante, en application des dispositions du livre IX du code du travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente.

## Article 1 : Objet de la convention

L'organisme organisera l'action de formation de la façon suivante :

<b>Intitulé du stage</b>	Formation habilitation électrique suivant la norme NFC 18_510 B1V B2V BR BC H0
<b>Objectifs</b>	La norme NF C18-510 propose des mesures de prévention en vue d'assurer la sécurité des personnes contre les dangers d'origine électrique lorsqu'elles effectuent un travail dans un environnement électrique.
<b>Type d'action de formation</b>	INITIALE

**Durée de la formation** : 3 jours soit 21.0 heures.

**Lieu** : 17 avenue louis de broglie ZI DU VERT GALANT 95310, SAINT OUEN L'AUMONE FRANCE

L'objet et le contenu de cette formation sont définis par le programme figurant en annexe.

**Les salariés mentionnés ci-dessous y participeront :**

Dates	Stagiaires
03/10/2022 04/10/2022 05/10/2022	ROUSSEL Tony

(1) Demi-journée

Les stagiaires doivent se munir dès le début du stage des EPI nécessaires à la réalisation de la formation (voir convocation envoyée par ECN). En cas d'absence des chaussures, notre formateur/testeur leur refusera la participation à la formation pratique. Ils s'engagent également au respect des mesures d'hygiène, de sécurité et de discipline conformément au règlement intérieur de ECN référencé IMPECN44.

## Article 2 : Dispositions financières

En contrepartie de cette action de formation, le client s'acquittera des coûts suivants :

FRAIS DE FORMATION	510.00 € HT
Repas	48.00 € HT
SOIT UN MONTANT TOTAL HT DE	558.00 € HT
TVA 20.00%	111.60 € TVA
TOTAL TTC	669.60 € TTC

## Article 3 : Modalités de règlement

Le règlement du stage est à effectuer à l'inscription : **Mandat administratif**

L'objet et le contenu de cette formation sont définis par le programme figurant en annexe.

### Prise en charge

Organisme	Montant pris en charge
VILLE DE MERY SUR OISE	558.00 € HT
TOTAL TTC	669.60 € TTC

Concernant la prise en charge QPCO de votre formation, notre organisme n'opte plus pour la subrogation de paiement. Votre remboursement des frais pédagogiques sera possible auprès de votre OPCO sur présentation d'une facture acquittée délivrée par nos services.

Selon les conditions de règlement habituelles entre nous.

## Article 4 : Dédit ou abandon

En cas d'annulation d'inscription par le client entre 10 et 3 jours francs avant le début de l'action mentionnée à l'article 1, l'organisme ECN facturera 50% du montant de la formation. Si ce dédit a lieu moins de 3 jours francs avant la première journée de stage, alors l'intégralité du coût de la formation sera facturée à l'entreprise.

En cas d'abandon en cours de formation par un ou plusieurs stagiaires, l'organisme ECN facturera l'intégralité du stage.

En cas de stage sur votre site, vous vous engagez à ce que tous les éléments nécessaires au passage du CACES® soient bien en place lors des journées de tests. Si notre testeur constate qu'il manque un de ces éléments, il ne réalisera pas la prestation et celle-ci sera facturée.

## Article 5 : Différends éventuels

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le tribunal de commerce de Pontoise sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire, à Paris, le 30/08/2022.

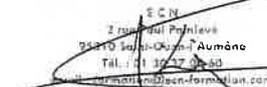
Pour l'entreprise  
(Nom et qualité du signataire)

Pour le Maire et par **délégation**

Thierry LAMBART  
Directeur Général des Services



Pour l'organisme  
**Antoine MAY**  
Président Directeur Général



Adresse bureau - 2 rue Paul Painlevé - ZI du Vert Galant - 95310 Saint-Ouen-l'Aumône  
Adresse mail : formation@ecn-formation.com | Site internet : www.ecn-formation.com  
SA au capital de 678 398 € - RCS Pontoise - SIRET 33504423600016 - N° TVA FR96335044236

Adresse de règlement  
BP 57067  
95052 CERGY-PONTOISE CEDEX  
Tél. : 01 34 32 43 43

Centre de formation Paris Nord  
17 avenue Louis de Broglie  
95310 Saint-Ouen-l'Aumône  
Tél. : 01 30 37 02 60

Centre de formation Nantes  
3 route de Pompierre  
44100 Nantes  
Tél. : 02 28 23 10 92

Centre de formation Paris Sud  
4 rue de Seine  
91170 Viry-Châtillon  
Tél. : 01 30 37 02 60